

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Besançon **Élaboration du Règlement Local de Publicité**

Par arrêté URB.21.08.A5 du 11 mai 2021, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à :

- l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Besançon

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 31 jours consécutifs,

du mercredi 02 juin au vendredi 2 juillet 2021 inclus.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné Monsieur François BOURGON en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ Au Grand Besançon Métropole – Siège de l'enquête publique – Direction Urbanisme Opérationnel - 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique à Grand Besançon Métropole – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon – 2 rue Mégevand :

- **le mercredi 9 juin 2021 de 9h à 12h ;**
- **le samedi 19 juin 2021 de 9h à 12h ;**
- **le vendredi 2 juillet 2021 de 14h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à Grand Besançon Métropole – Direction Urbanisme Opérationnel, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Besançon – M. le commissaire enquêteur
Direction Urbanisme Opérationnel
Salle Enquête publique
2 rue Mégevand – 25000 Besançon

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2479>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-2479@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles à Grand Besançon Métropole, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique unique peut être demandée à Jean Luc DONIER, Direction Urbanisme Opérationnel du Grand Besançon Métropole, au 03 81 61 51 22 ou par mail jean.donier@grandbesancon.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au Grand Besançon Métropole – Direction Urbanisme Opérationnel, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Besançon.

La Présidente,
Anne VIGNOT
Maire de Besançon